



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Axel Catillaz, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, l'administrateur communal, la secrétaire du Conseil général, les représentant-e-s de la presse et le public. Il leur souhaite la bienvenue pour cette dernière séance de la législature 2021-2026.

A la suite des démissions de M^{mes} Aurélie Brülhart du Groupe PLR et Andréa Bersier du Groupe PS-Les Vert.e.s, M. Jocelyn Rey et M^{me} Sylvie Do Rêgo ont été proclamés élus et ont accepté leur élection. Ils ont été assermentés le 11 février 2026 et peuvent donc légalement siéger dès ce soir. Il les félicite et leur souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.

M. Axel Catillaz se réjouit de la présence nombreuse du public. Elle démontre son intérêt pour les différents messages présentés ce soir ou peut-être pour les prochaines élections. Il rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Jérôme Carrard, Nicolas Giacomotti et Karine Lüthi.

CONSEIL GENERAL

Excusés : MM. et M^{mes} Marie-Claude Ceriani Lambert, Bruno Marmy, Sophie Michel, Tina Raetzo, Noé Zanone.

55 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Axel Catillaz**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

M. Samuel Ménétrety est excusé.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, président, prie chacun-e, lors des votes, d'utiliser la carte violette distribuée lors du contrôle des présences et de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateur-ric-e-s.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un-e membre suppléant-e au Bureau du Conseil général pour la période administrative (Groupe PLR).
4. Election de deux membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative (Groupe PLR et Groupe PS-Les Vert.e.s).
5. Demande d'adhésion à la Société coopérative ArroBroye en acceptant les statuts, acquisition d'une part sociale de CHF 100.00 et octroi d'un crédit d'investissement de CHF 266'364.00 en vue de l'équipement de 20 parcelles agricoles communales irrigables – message n° 99.
6. Octroi d'un crédit de CHF 365'000.00 TTC pour l'achat des parcelles RF 3141 et RF 3725, secteur Estavayer-le-Lac, au Pré du Château – message n° 100.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. Axel Catillaz, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Axel Catillaz, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les divers.

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale – Suivi

Comme nous en avons pris l'habitude, nous souhaitons partager un point de situation sur l'organisation communale :

Plusieurs personnes en absence longue durée ont retrouvé leur activité professionnelle au 1^{er} janvier 2026. C'est un grand plaisir pour le Conseil communal et pour l'Administration de les retrouver et nous leur souhaitons plein succès dans cette reprise.

Le Conseil communal souhaite informer les membres du Conseil général et la population que les documents de transition vers la nouvelle législature ont été approuvés par l'Exécutif et transmis tant à la Préfecture qu'à l'enquêtrice en charge de l'instruction préliminaire, M^{me} Devaud, selon leurs demandes.

Ces documents visent essentiellement à clarifier les processus de passage des dicastères avec la création d'un fichier de synthèse à destination des futur-e-s élu-e-s. Les membres du Conseil communal s'astreignent à remplir ce fichier avant la date des élections.

La transition propose également au futur Conseil communal :

- Un règlement d'organisation tenant compte des résultats et des recommandations de l'instruction préliminaire ;
- Une répartition des dicastères correspondant à l'organigramme préconisé tant par la Commission des structures que par le nouveau guide de fonctionnement ;
- Un registre de délégations de compétences pour préciser qui valide quoi au sein de l'Administration et des élu-e-s ;
- Une proposition de rémunération selon les recommandations de la Commission des structures et la pratique actuelle.

Ces documents ont été présentés aux chef-fe-s de groupes du Conseil général lors d'une rencontre le 27 janvier 2026, ainsi qu'aux chef-fe-s de Service et de Secteur le 12 février de la même année.

Aussi, le Conseil communal a décidé, dans sa séance ordinaire du 2 février 2026, de rendre publics le guide de fonctionnement et les documents préparés pour la transition de législature. Ceux-ci seront publiés sur le site de la Commune dès le lundi 2 mars 2026.

Nous profitons de cette tribune pour remercier tout le personnel communal qui a maintenu un service à la population de qualité durant les mois de turbulence et de construction de cette nouvelle culture d'entreprise.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Hôtel du Lac

En fin d'année 2025, plusieurs rencontres entre la Commune d'Estavayer et les représentants de la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA ont eu lieu avec pour objectif de définir les étapes en vue de la réalisation du projet de l'Hôtel du Lac.

Une étape importante a été franchie en février 2026, avec la signature d'une convention qui définit un cadre transitoire de collaboration entre les deux parties.

La prochaine étape consiste à élaborer un contrat destiné à sécuriser le cadre juridique applicable au projet élaboré en 2022 par la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA et à liquider le différend entre les parties. Il est souhaité par les deux parties de conclure ce contrat dans les meilleurs délais, afin de clarifier et sécuriser les relations contractuelles entre elles.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

Il est important de souligner qu'après 8 ans de procédure, le processus de discussions et de rencontres prend du temps et qu'il doit se dérouler de manière sereine et confidentielle. Cela doit permettre aux parties d'aboutir à une collaboration constructive et efficace, dans l'intérêt du développement du site et de la collectivité.

Il a été convenu, dans la convention signée entre les parties, que toute communication, qu'elle soit orale, écrite ou digitale, se fasse de manière concertée. C'est le cas pour cette communication et c'est pour cela qu'aucune information supplémentaire ne sera donnée ce soir.

Le Conseil communal entend dès lors poursuivre, avec la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, les démarches permettant la mise en valeur du site de la presqu'île Nova Friburgo. Dans ce cadre, les parties ont convenu de suspendre les démarches contentieuses engagées de part et d'autre afin de permettre la poursuite des discussions dans un climat apaisé.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Vente de parcelles communales – Prillaz II

Lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2024, celui-ci a accordé au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de parcelles communales dans le quartier Prillaz II à Estavayer - le-Lac (message n° 71).

Des critères d'attribution ont été définis afin de favoriser les résident-e-s et/ou les natif-ve-s de la Commune et/ou des intéressé-e-s qui ont passé leur scolarité dans la Commune. Des prix-planchers ont été confirmés par typologie de parcelle ainsi que les conditions de construction attendues, soit résidence principale et familiale pour l'acheteur-se. Un appel public à candidatures a ensuite été publié en novembre 2025 pour les cinq premières parcelles.

Sept candidatures ont été reçues à la Commune. L'ouverture et l'analyse des candidatures ont suivi un protocole établi. Le Conseil communal a confirmé l'attribution de quatre parcelles, aux conditions requises. Une parcelle est restée libre.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé avant l'été 2026 pour les six parcelles suivantes, en suivant le même processus et les mêmes critères d'attribution.

Le Conseil communal se réjouit de voir des habitant-e-s de la Commune motivé-e-s par cette opportunité et souhaite plein succès à ces familles dans leur projet de vie.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Projet d'arrêt de bus et carrefour à Vuissens - Point de situation

Par communication du 25 février 2025, le Conseil communal informait le Conseil général de l'avancement du projet d'aménagement de l'arrêt de bus et du carrefour à Vuissens.

Le projet a été mis à l'enquête publique en juin 2025 dans le cadre d'une demande de permis de construire. La procédure est en cours d'instruction, le dossier étant examiné par le Canton dans le cadre des préavis requis en vue de la délivrance du permis.

Une séance de coordination s'est tenue le 10 février 2026 avec le Service des ponts et chaussées. Cette dernière a permis de définir les périmètres de compétence dans la gestion du projet. Il a été convenu que la Commune assure le pilotage du projet et la réalisation des travaux.

Une fois l'ensemble des préavis des services cantonaux établis, la Commune intégrera les adaptations nécessaires au projet et sera en mesure de lancer les appels d'offres.

**DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Le début des travaux est prévu pour le troisième trimestre de cette année. Leur durée est estimée à environ 8 mois, en tenant compte des contraintes liées au maintien de la circulation, notamment sur l'axe Grand-Rue/rue de la Biolleire, ainsi que sur les rues communales des Bains et de Beauregard. Il sera par ailleurs essentiel de garantir en permanence les accès aux riverain-e-s, aux services d'urgences, aux transports publics, aux services communaux et aux usager-ère-s de la mobilité douce.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**Valtraloc Font**

La présente communication fait suite au message du 8 octobre 2025. Depuis cette date, l'adjudication des travaux a été finalisée et le projet est entré dans une phase concrète de réalisation. Les démarches préparatoires ont été menées, notamment le constat avant travaux, conformément aux exigences du projet et en étroite coordination avec les maîtres d'ouvrage.

Pour rappel, les travaux seront réalisés sur une période de 340 jours ouvrables. Pendant cette période, cet axe routier restera ouvert au trafic qui se fera de manière alternée.

Le démarrage des travaux est prévu à la mi-mars 2026. Cette échéance a été fixée en coordination avec le Service des ponts et chaussées ainsi qu'avec l'Office fédéral des routes (OFROU), la traversée de Font constituant un itinéraire de délestage de l'autoroute et nécessitant, à ce titre, une planification concertée.

Les travaux se dérouleront selon un phasage précis, organisé en onze étapes successives. Un tout-ménage sera adressé aux habitant-e-s du village de Font afin de les informer du calendrier des travaux et des secteurs concernés.

Les travaux de finitions, d'aménagements paysagers, de marquage et de signalisation se poursuivront jusqu'à l'été 2027.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**Traversée de La Vounaise**

La présente communication vise à informer le Conseil général de l'état d'avancement du projet de réaménagement de la traversée de La Vounaise tout en rappelant son contexte et les développements récents.

Le projet de réaménagement de la traversée de La Vounaise concerne une route cantonale et relève, à ce titre, de la planification et de la priorisation établies par le Canton. Malgré les demandes répétées de la Commune, le Service des ponts et chaussée (SPC) a indiqué que, parmi les nombreux projets cantonaux, ce secteur de notre Commune restait prioritairement subordonné à l'achèvement du projet VALTRALOC Font.

L'aboutissement de ce dernier a donc permis de réactiver les échanges et de remettre la traversée de La Vounaise à l'ordre du jour. Ainsi, en novembre dernier, le projet a fait l'objet d'échanges entre la Commune et le SPC, notamment afin de clarifier son périmètre et de définir une clé de répartition des coûts de réalisation, conformément aux bases légales en vigueur, en particulier à la loi sur la mobilité. Dans l'intervalle, et dans un souci de sécurité, la Commune a étudié la possibilité de réaménager provisoirement un arrêt de bus afin de sécuriser le cheminement emprunté par les écolier-ère-s.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

À la suite des derniers échanges avec les services cantonaux et après analyse de la situation, il apparaît que le projet développé jusqu'ici ne constitue plus une base pertinente pour la suite de la démarche. Le Canton a en effet indiqué que le futur projet sera élaboré sur des bases différentes, incluant notamment une nouvelle typologie des arrêts de bus, une résolution plus aboutie des problématiques de visibilité ainsi qu'une réflexion approfondie sur les cheminements piétonniers. Dans ce contexte, la phase relative au projet initial est considérée comme close et les documents y relatifs ne serviront pas de fondement au nouveau mandat.

Le Conseil communal informe dès lors le Conseil général qu'un nouveau projet sera engagé en collaboration avec le Canton et un bureau mandaté, sur des bases clarifiées et adaptées aux exigences actuelles, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité.

Le Conseil communal réaffirme que ce dossier demeure placé au rang de ses priorités et que tout est mis en œuvre pour en faire progresser le développement. Le Conseil général sera tenu informé des prochaines étapes et de l'avancement du projet.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Modifications de circulation en vieille-ville – mise à l'enquête

Le Conseil communal informe les membres du Conseil général et la population que le régime de fermeture de la vieille-ville pour la période estivale, soit du 3 avril au 22 septembre 2026, a été arrêté par le Conseil communal.

Cette année, la Grand-Rue sera fermée du Banc des Halles au Pub du Cerf, tandis que la rue de l'Hôtel de Ville restera ouverte, y compris le week-end. D'autre part, afin de tester la première boucle de circulation envisagée pour limiter le transit en vieille-ville, le haut de la rue Saint-Laurent sera fermé au passage des véhicules. La circulation sera la suivante depuis le rond-point des Bastians :

- La rue de l'Hôtel de Ville ouverte ;
- On tourne à gauche sur la Grand-Rue ;
- À l'angle de la collégiale, les bordier-ère-s seront autorisé-e-s à tourner à droite
- Les places de parc le long de la collégiale restent publiques ;
- La rue St-Laurent sera bloquée au niveau de la Maison de Paroisse (places de parc accessibles) ;
- Le début de la rue St-Laurent sera dès lors à double sens ;
- Le trafic devra redescendre par la Grand-Rue jusqu'à la route du Port ;
- Le transit devra passer par la rue de la Gare.

Cette boucle préfigure le dossier de mise à l'enquête pour modifier le régime de circulation ainsi que le transit au centre-ville, qui a été adopté par le Conseil communal après que celui-ci a entendu les recommandations de la Commission d'aménagement du territoire.

La solution préconisée permettra de circuler avec un véhicule au centre-ville, mais plus de le traverser. Ainsi on pourra continuer à atteindre les places de parc ou les commerces. Schématiquement, il ne sera plus possible de franchir Estavayer-le-Lac d'Est en Ouest : la rue Saint-Laurent, la place de l'Eglise, la rue du Musée et la porte des Dominicaines seront fermées, avec quelques accès pour les riverain-e-s.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ce dossier comporte notamment :

- La mise en zone de rencontre de la vieille-ville à partir des Bastians, limitée à 20 km/h ;
- L'intégration de passages acceptant le double sens pour les vélos, là où cela est sécuritaire ;
- La coupure du transit avec l'introduction d'une circulation en trois boucles ;
- Le remplacement des panneaux de circulation par des écriteaux de grandeur minimale.

Afin de minimiser les coûts d'une telle modification, le Conseil communal a opté pour un mobilier urbain simple et efficace. Le dossier a été présenté à une délégation de la Société des commerçant-e-s et des artisan-e-s de la ville d'Estavayer-le-Lac le 18 février 2026.

A la suite de l'information de ce soir, il sera mis à l'enquête le 6 mars 2026. Cela permettra à chacun-e de consulter les plans prévus et de faire part de son préavis.

3. ELECTION D'UN-E MEMBRE SUPPLEANT-E AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE (GROUPE PLR)

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Aurélie Brülhart du Groupe PLR, un-e membre suppléant-e doit être élu-e à ce Bureau pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Axel Catillaz, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M. Jocelyn Rey pour le Groupe PLR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Axel Catillaz, président, proclame élu M. Jocelyn Rey en qualité de membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

4. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE (GROUPE PLR ET GROUPE PS-LES VERT.E.S)

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Aurélie Brülhart du Groupe PLR et de M^{me} Andréa Bersier du Groupe PS-Les Vert.e.s, deux membres doivent être élu-e-s à cette Commission pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Axel Catillaz, président, fait part qu'il a reçu les candidatures de M. Jocelyn Rey pour le Groupe PLR et de M^{me} Sylvie Do Rêgo pour le Groupe PS-Les Vert.e.s.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Axel Catillaz, président, proclame élus M. Jocelyn Rey et M^{me} Sylvie Do Rêgo en qualité de membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

5. DEMANDE D'ADHESION A LA SOCIETE COOPERATIVE ARROBROYE EN ACCEPTANT LES STATUTS, ACQUISITION D'UNE PART SOCIALE DE CHF 100.00 ET OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 266'364.00 EN VUE DE L'EQUIPEMENT DE 20 PARCELLES AGRICOLES COMMUNALES IRRIGABLES – MESSAGE NO 99

M^{me} et MM. Francis Duruz, Cyrille Gassmann, Yasmina Glauser et Fabrice Pillonel se récusent. 51 membres du Conseil général sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 26 voix. Pour le Conseil communal, M. Eric Chassot se récuse.

M. Raphaël Duc, rapporteur de la Commission financière, relève que la Commission financière s'est réunie le 10 février dernier pour étudier ce message. Plusieurs questions ont été posées au Conseil communal qui a répondu lors de leur rencontre du 18 février, notamment sur le nombre de propriétaires, à savoir 128 et de communes, 11, impliqués dans ce projet avec les plus grandes telles que Payerne et Corcelles. Une question a également été posée sur le processus de sélection des parcelles. C'est le bureau d'études RIBI, spécialisé en ingénierie hydraulique, qui a été mandaté par ArroBroye. Seules les parcelles jugées techniquement et économiquement raccordables au réseau projeté ont été intégrées au périmètre d'irrigation. La Commune payera en une seule fois afin de bénéficier de la réduction de 5%. Il convient de noter que trois membres de la Commission financière se sont récusé-e-s lors du vote. La Commission financière a unanimement accepté cet investissement et recommande à l'assemblée de l'approuver, conformément à la proposition du Conseil communal. Il est également souligné l'importance de suivre scrupuleusement les recommandations et de valider les éléments financiers évoqués lors des réunions.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'il s'agit d'un message particulier qui est soumis à l'approbation ce soir avec d'une part une demande d'adhésion à une Société coopérative, l'ArroBroye et, d'autre part, un crédit d'investissement de CHF 266'364.00 pour équiper 20 parcelles communales agricoles. Deux conseiller-ère-s communaux sont responsables sur ce dossier, M^{me} Raetzo pour sa partie technique et lui-même pour sa partie financière. C'est assez rare les duos comme cela, cela arrive en fin de législature. M^{me} Raetzo est donc là pour répondre aux questions sur la partie technique de ce dossier, qui vient en complément du crédit d'étude de 2,128 mios voté en février 2025 pour la conception des nouvelles structures de production et de distribution d'eau potable ; de grandes synergies existent entre ce projet et celui qui préoccupe le vote ce soir ; on trouve de nombreuses explications techniques à son sujet dans l'introduction du message que M^{me} Raetzo développera tout à l'heure. Sur le plan financier, on voit que c'est un projet d'envergure pour l'avenir de l'agriculture ; il est devisé à 62,8 mios, avec des subventions à fonds perdus des Cantons de Vaud et Fribourg et de la Confédération pour 42,076 mios ; il reste donc 20,724 mios à financer par les



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

propriétaires des parcelles irriguées, soit le 33% du coût total. Le montant de la finance d'entrée est fixé à CHF 6'300.00 par hectare, soit un investissement pour la Commune de CHF 266'364.00 et une part sociale de CHF 100.00. Le Conseil communal a fait appel au Service des communes pour s'assurer que cet investissement ferait bien partie du patrimoine administratif et était du coup à amortir sur une période, en l'occurrence décidée par le Service des communes, de 50 ans. Bien entendu, le Conseil communal a retenu l'option de payer d'un seul coup ce montant pour bénéficier d'un rabais de 5% ; c'est donc un montant net de CHF 253'045.00 qui sera décaissé si le Conseil général valide cette adhésion et cet investissement. Enfin, la Commune pourra ajuster le prix à l'are des fermages communaux d'un montant de CHF 1.60 ; c'est donc une entrée attendue de l'ordre de CHF 6'700.00/an, soit un rendement de 2,5% sur cet investissement ; ce n'est pas énorme, mais cela couvre les intérêts dans l'hypothèse où la Commune devrait emprunter la totalité des CHF 266'364.00. Mais M. Aegerter pense que l'on devrait pouvoir trouver ce montant.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, souligne, en ce qui concerne la partie technique, qu'elle se fait ce soir la porte-parole d'ArroBroye, dont elle a pu obtenir plusieurs éléments d'information afin de pouvoir renseigner le Législatif au mieux. Même si la Commune ne fait pas partie du comité de la Coopérative, elle en deviendra membre pour la partie liée à l'équipement de ses parcelles, sous réserve de l'approbation des statuts et de la décision prise ce soir. Dans le cadre du projet d'irrigation régional VD/FR, le bureau d'études RIBI SA, spécialisé en ingénierie hydraulique, a été mandaté et travaille sur ce projet depuis plusieurs années. Le périmètre d'irrigation a fait l'objet d'une étude approfondie ainsi que d'un développement technique détaillé. Seules les parcelles techniquement raccordables au réseau projeté et économiquement viables ont été intégrées. Les parcelles dont l'éloignement aurait engendré des coûts disproportionnés ont été exclues. Les parcelles communales retenues sont donc le résultat des différentes phases d'étude menées au fil des années. Leur sélection découle d'une application rigoureuse des critères techniques et économiques, garantissant leur intégration cohérente au périmètre d'irrigation. Au 12 février 2026, la surface totale inscrite pour l'irrigation s'élève à 4'530 hectares, répartis comme suit :

- 3'593 hectares appartenant aux exploitant-e-s privé-e-s ;
- 757 hectares de surfaces communales, répartis sur 11 communes, dont une part importante concerne Payerne et Corcelles-près-Payerne ;
- 97 hectares pour Argramat SA ;
- 80 hectares pour ArmaSuisse.

Cette évolution traduit une très forte adhésion au projet. À la fin janvier, le périmètre comptait environ 3'700 hectares ; en quelques semaines, il a progressé pour atteindre aujourd'hui 4'530 hectares. Cette dynamique confirme l'intérêt marqué des différent-e-s propriétaires et exploitant-e-s pour cette infrastructure régionale. Selon les dernières informations obtenues auprès du comité d'ArroBroye, la finance d'entrée pourrait faire l'objet d'un ajustement en fonction du périmètre définitif et des coûts effectifs du projet. Compte tenu de la forte adhésion enregistrée et d'un périmètre désormais plus étendu qu'initialement annoncé, un ajustement à la baisse - monsieur le grand argentier sera content - peut être envisagé si cette dynamique se confirme dans le décompte final. Ainsi, avec son collègue Philippe Aegerter, ils remercient le Conseil général d'accepter ce message qui constitue un investissement stratégique et durable pour les générations futures.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Joseph Trüeb, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que, oui, en général, les écologistes s'opposent au projet d'irrigation à grande échelle. Mais ici, on a un projet centralisé qui pompe l'eau du lac pour éviter de multiples pompages dans les rivières. D'ailleurs, ils seront interdits à l'avenir. Ceci est donc un projet écologiquement défendable. En plus, il valorise les parcelles de la Commune et l'agriculture dans la région. C'est pour ceci que le Groupe PS-Les Vert.e.s accepte ce message.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande d'adhésion à la Société coopérative ArroBroye en acceptant les statuts, l'acquisition d'une part sociale de CHF 100.00 et l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 266'364.00 en vue de l'équipement de 20 parcelles agricoles communales irrigables est acceptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil général récusés ainsi que M. Eric Chassot, syndic, reviennent dans la salle. Le résultat du vote leur est communiqué. 55 membres du Conseil général sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

6. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 365'000.00 TTC POUR L'ACHAT DES PARCELLES RF 3141 ET RF 3725, SECTEUR ESTAVAYER-LE-LAC, AU PRE DU CHATEAU – MESSAGE N° 100

M. Thierry Roulin, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire, souligne que cette Commission a examiné le projet d'achat des parcelles du secteur du Pré du Château lors de sa séance du 21 janvier. Il ne va pas relire le rapport mais plutôt relever les points principaux :

- Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, les Autorités cantonales ont intégré ces terrains à la zone de protection des remparts. Ces terrains sont désormais inconstructibles ;
- L'acquisition par la Commune est cohérente avec les objectifs de planification. La maîtrise foncière publique offre des garanties quant à une gestion conforme aux objectifs de protection et contribue à sécuriser durablement le périmètre du Château ;
- Le potentiel du secteur pour la mobilité douce est pertinent pour envisager, à moyen ou long terme, une liaison piétonne entre la ville haute et les rives du lac ;
- Finalement, cette acquisition ouvre des perspectives de valorisation paysagère, compatibles avec la zone de protection, notamment sous forme d'espaces verts ou de lieux de promenade accessibles à la population.

Sur cette base, la Commission est favorable à cet achat à l'unanimité du point de vue de l'aménagement du territoire.

**DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, informe que cette Commission s'est réunie afin d'examiner ce message. Dans le cadre de son analyse, elle a posé différentes questions à l'Exécutif, notamment sur l'origine du prix, le caractère urgent de la dépense, l'existence d'un projet concret ainsi que les implications financières à long terme. Les réponses fournies ont été claires et complètes ; sur cette base, elle considère que les éléments financiers présentés et les explications du Conseil communal sont satisfaisants. La Commission financière a donc accepté ce message à la majorité des membres présents et invite le Conseil général à faire de même. Si le message est accepté, la Commission financière invite la Commission d'aménagement du territoire à poursuivre la réflexion sur la valorisation et l'utilisation future cohérente de ce secteur stratégique pour la Commune.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, souligne que cette demande de financement pour l'achat de deux parcelles au Pré du Château est le résultat d'une offre, certes récente, de la part des propriétaires, mais elle est aussi le résultat d'un travail entrepris de longue date au travers des discussions précédentes lors de l'établissement du plan d'aménagement local. En effet, l'intérêt public à acquérir ces terrains est évident et le Conseil communal a établi sa planification territoriale afin de favoriser la population via la mise à disposition du terrain, la valorisation du paysage et la mobilité douce. Il ne va pas répéter ici ce qui a été expliqué dans le message et par les rapporteurs. Il tient simplement à remercier tous les intervenant-e-s – Services communaux, Commission d'aménagement du territoire, Commission financière – dans l'établissement et le traitement de ce message. Leur soutien a permis d'aboutir à la séance de ce soir. Le Conseil communal a entendu la recommandation de la Commission financière et s'engage, en cas d'acceptation du message, à poursuivre le travail sur ce secteur, en collaboration avec la Commission d'aménagement du territoire. Il demande au Conseil général d'accepter ce message et reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que son Groupe soutient la demande de crédit pour l'achat des parcelles susmentionnées. Il est pour eux important que la Commune puisse avoir la maîtrise de la zone du Château et cet achat fait sens. Il va très certainement falloir du temps avant qu'un projet de mise à disposition soit développé et celui-ci sera bien évidemment dépendant de l'état des finances communales mais ils apprécient que le Conseil communal anticipe la possible évolution de cette zone, d'autant l'évolution démographique des quartiers alentours, et que cela s'inscrive dans une réflexion stratégique de favorisation de la mobilité douce.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 365'000.00 TTC pour l'achat des parcelles RF 3141 et RF 3725, secteur Estavayer-le-Lac, au Pré du Château est accepté à l'unanimité.

7. DIVERS

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Axel Catillaz**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Gilles Borgognon, au nom du Groupe indépendant, relève que, lors de leurs nombreuses rencontres avec la population ces derniers temps, un constat revient régulièrement : le lien entre les citoyennes et les citoyens et les institutions communales n'est pas toujours simple à comprendre. Lorsque quelqu'un souhaite prendre contact avec la Commune, il ne sait pas toujours vers quel Service se tourner lorsqu'une question ou un signalement surgit, ou ne trouve pas facilement le bon interlocuteur. Le site internet communal est riche et complet, mais parfois dense. Le problème n'est pas l'information, mais le point d'entrée. Vu qu'une refonte de celui-ci est programmée, ils proposent donc d'étudier la mise en place d'un portail citoyen-ne simple et convivial, pensé comme un guichet d'orientation numérique :

- un point d'entrée unique ;
- la possibilité de formuler librement une question ou un signalement ;
- une orientation interne vers le Service compétent ;
- et, dans la mesure du possible, une confirmation de prise en compte ;
- éventuellement, l'implémentation d'un chatbot comme premier filtre, afin de faciliter l'orientation des demandes et de soutenir le travail administratif.

Il ne s'agirait pas simplement d'un formulaire supplémentaire, mais d'un outil convivial et intuitif. Un espace où l'utilisateur peut, par quelques choix simples, par exemple via des catégories claires ou des menus guidés, identifier rapidement le bon Service, sans devoir chercher longuement une adresse ou rédiger un courriel formel. Dans une Commune qui s'agrandit, il est essentiel que les outils de contact évoluent également. Un tel portail permettrait non seulement de faciliter la démarche des citoyen - ne - s, mais aussi de mieux structurer les demandes en interne et de soulager l'Administration en orientant correctement les requêtes dès le départ. Cette proposition est vue comme un outil de proximité, au service d'une Commune plus lisible, plus accessible et plus proche de ses habitant-e-s. Le Groupe indépendant serait heureux que cette piste puisse être étudiée lors de la refonte du site internet communal.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, tient à remercier tout d'abord M. Catillaz président, pour la sortie du Conseil général du 31 janvier dernier. Ces sorties sont toujours des moments conviviaux qui permettent aussi de créer des liens inter-partis, et de favoriser aussi ensuite les échanges lors des débats dans les commissions. Donc c'est précieux et en plus le programme était très sympa donc vraiment merci beaucoup. Elle se réjouit de la sortie raquettes de vendredi qui permettra aussi de vivre un moment convivial. Elle rappelle que le départ est à 18h à la salle de l'Amarante pour les personnes inscrites. Ce soir, ils sont plusieurs à vivre leur dernier Conseil général. C'est clair que pour elle, c'est avec beaucoup d'émotion qu'elle vit ce moment. Ça a été évidemment un énorme honneur pour elle d'être ici durant toutes ces années. A toutes les personnes qui auront la chance de poursuivre leur mandat actuel, aux nouvelles personnes qui intégreront les Autorités - parce qu'il faut aussi du sang neuf dans un Conseil, dans une Commune - elle leur souhaite plein de bonheur. Oui, c'est une grande



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

responsabilité, c'est un devoir, mais c'est aussi une chance d'en faire partie. Elle a pleine confiance pour la suite de la gestion de la Commune. Elle aimerait terminer évidemment par féliciter M. Catillaz, président, pour sa présidence de cette année qui était moins tourmentée que sa première présidence lors du Covid. Il a pu vivre à nouveau les séances du Conseil général mais également tout ce qui va autour, les représentations et les commissions et elle sait qu'il a représenté avec brio la Commune. Donc toutes ses félicitations et belle suite.

M. Axel Catillaz, président, remercie M^{me} Duc pour ses propos et il se réjouit de la sortie raquettes de ce vendredi.

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, conseillère générale, relève qu'elle a pu prendre connaissance du guide de fonctionnement et des documents de transition de législature transmis par mail et qui seront disponibles prochainement sur le site de la Commune. Elle remercie tout d'abord le Conseil communal de la mise à disposition de ces documents et de la volonté annoncée de favoriser une transition structurée et saine de législature. Par contre, elle souhaite revenir sur le règlement d'organisation du Conseil communal, dont la version provisoire a été jointe à ce mail.

Art. 23 Procédure de règlement des conflits (selon LCo)

1. En situation de conflit, le syndic convoque une séance extraordinaire. En cas de besoin, il peut proposer un médiateur.
2. Lorsque le syndic est à l'origine du conflit, deux conseillers communaux peuvent convoquer une séance extraordinaire.

Elle imagine bien qu'il y a eu une réflexion derrière l'élaboration de ce second alinéa et que le souhait que deux conseillers communaux soient nécessaires pour convoquer une séance extraordinaire puisse viser un quelconque objectif mais elle a alors besoin qu'on lui explique l'argument qui sous-tend cette décision. Elle estime que l'on sait toutes et tous faire preuve de bon sens dans l'exercice de ses fonctions pour ne pas demander la tenue d'une séance sur la base d'un motif qui n'aurait pas lieu d'être et on est toutes et tous humain-e-s avec une part de subjectivité propre. Elle est d'avis que si conflit ou perception d'un conflit il y a, on doit pouvoir avoir un cadre qui favorise la mise en place d'une communication facilitante. Ni aux conseiller-ère-s, ni aux citoyen-ne-s, ni à la presse, on va refaire un rappel historique de cette législature. Mais on doit apprendre de la situation actuelle, des erreurs passées et des défis structurels qui ont été identifiés. Le règlement d'organisation du Conseil communal dont elle parle entrera en vigueur dès sa validation par le Conseil communal lors de sa séance d'avril 2026 et une modification de cet alinéa ne lui paraît pas, selon ce qu'elle a pu contrôler, aller à l'encontre de la loi sur les communes. Elle prie donc le Conseil communal, et bien entendu par extension le Conseil communal qui sera élu le 8 mars, de réétudier ce point et évaluer la possibilité de permettre à un seul conseiller communal de convoquer une séance extraordinaire en cas de conflit avec le syndic. Ceci afin de faciliter la communication au sein du Conseil communal et une collaboration harmonieuse, efficiente et favorable à la résolution de conflit.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Borgognon, qu'effectivement dans le budget un montant est inscrit pour modifier ce site internet pour toutes les raisons justement évoquées ce soir. Il a paru opportun au Conseil communal de revoir ce site maintenant parce qu'effectivement il a besoin d'un nettoyage et d'un peaufinement par rapport à tous les arguments donnés. Les responsables les ont en tête et le site sera adapté. C'était prévu et ça se fera durant l'année 2026.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Riedweg que cette partie-là du règlement est basée sur l'application de la loi sur les communes. Cette loi va être relue et si le Conseil communal a fait un écart, cela sera adapté. Il ne se souvient pas de chaque point mais, à son avis, cet article était l'application de la loi sur les communes. Il a toujours dit que la loi est à lire quand on n'arrive plus à s'entendre dans le bon sens et dans la bonne entente. Donc ça doit être posé parce qu'à un moment donné, quand il n'y a plus de solution, c'est la loi qui prime et c'est pour ceci que c'est inscrit dans ce règlement d'organisation du Conseil communal et cela renvoie à la loi sur les communes. Il abonde dans le sens que moins on s'en sert, ça veut dire que mieux ça va. Le but c'est de ne jamais ouvrir la loi sur les communes et qu'on s'entende à merveille et qu'il n'y ait plus de tensions au sein du Conseil communal. Il le souhaite à tous les nouveaux élu-e-s. Il ne sait pas si la réponse correspond aux attentes de **M^{me} Riedweg**. Cette dernière relève qu'effectivement cela ne va pas à l'encontre de la loi, mais qu'on pourrait encore adoucir cet article. **M. Chassot** répond que le Conseil communal essaiera d'adoucir mais il a vraiment voulu renvoyer à la loi. Le Conseil communal adoucira tout cela si cela paraît nécessaire.

M. François Julmy, au nom de la Commission des bâtiments, débute son intervention en ces termes « Espace Quarteron 2 - Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Le 9 septembre 2025 dans ces lieux se tenait la présentation du projet Espace Quarteron 2 au Législatif. Le 16 septembre, dans la précipitation, la Commission des bâtiments s'est rencontrée pour se positionner sur le projet afin d'y préparer son rapport. Une semaine plus tard, soit le 23 septembre, le Conseil général recevait le matériel pour le Conseil général du 8 octobre, comprenant la demande de cautionnement de CHF 4'650'000.00 pour l'objet cité en titre, soit un devoir de décision seulement 4 semaines après la présentation, sans avoir pu analyser en profondeur un projet des plus importants pour les sociétés locales. Au vu des informations en sa possession, notamment la confirmation des besoins des sociétés de lutte d'Estavayer et environs, de la Société de musique La Villageoise, du Skater-hockey Les Dzos Volants et du FC Petite Glâne, et fort du travail d'avant-projet et d'estimation budgétaire effectué par les porteurs du projet, qu'elle remercie au passage, la Commission des bâtiments, malgré le manque accru de détails, a recommandé à l'unanimité d'accepter le cautionnement de CHF 4'650'000.00, convaincue de sa nécessité, avec néanmoins, deux demandes pour garantir le bon déroulement du projet, soit :

- Que la convention d'exploitation soit signée avant le dépôt de la demande de permis de construire.
- Que l'Association Quarteron, chargée de la construction de ce bâtiment, consulte dès le début – c'est-à-dire dès l'acceptation du cautionnement – le Service des bâtiments et la Commission des bâtiments pour préparer les plans détaillés ainsi que les spécifications techniques du bâtiment.

Concernant la convention, cette dernière a été parcourue par la Commission lors de sa séance du 11 décembre 2025, et ils ont reçu ce lundi une information du Conseil communal qu'elle était en bonne voie pour être signée avec les porteurs du projet. Ils demandent que la version définitive de la convention leur soit présentée avant signature.

Pour ce qui est de la consultation des plans, et ce malgré plusieurs demandes, ils en attendent toujours la couleur. Comme demandé dans leur rapport du 8 octobre, ils estimaient et estiment toujours nécessaire et indispensable d'apporter un regard supplémentaire, et ce non seulement sur les aspects techniques, mais également dans la globalité du projet, et pour toute recherche d'optimisation. Les membres de la Commission des bâtiments se sentent concernés et responsables envers l'ensemble de



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

la population, et des associations sportives et culturelles de la Commune, pour que les projets et les bâtiments communaux correspondent au mieux aux besoins actuels et futurs, tout en considérant leurs poids financiers, sans oublier les aspects urbanistiques et évolutifs liés aux potentiels besoins. Au passage, la Commission sportive avait également mis dans son rapport du 8 octobre, qu'elle regrettait que le Conseil communal n'ait pas pris le temps de définir, en amont et avec elle, une vision et une stratégie globale pour évaluer les besoins sportifs sur l'ensemble du territoire communal. En connaissant l'évolution démographique planifiée ces prochaines années, on ne peut que comprendre la position de la Commission sportive. L'intervention de la Commission des bâtiments de ce soir reflète un ressenti d'amertume, qui les questionne sur leur rôle. Près de 5 mois ont passé sans avoir pu se plonger dans le vif du sujet, alors qu'il a fallu rapidement et absolument passer ce message au Conseil général du 8 octobre. Ils peinent à comprendre cette précipitation pour finalement ne pas avancer. En conclusion, son intervention, au nom de la Commission des bâtiments, est de confirmer qu'ils soutiennent toujours, avec conviction, et à l'unanimité, la construction d'un bâtiment Espace Quarteron 2 et demandent au Conseil communal qu'il les convoque dans les plus brefs délais afin de se plonger pleinement sur l'ensemble des éléments précités.

M. François Julmy, conseiller général, souligne que, lors du message n° 53 du Conseil général du 23 mai 2023 relatif à l'octroi d'une délégation de compétence accordée au Conseil communal pour la signature de droits distincts et permanents (DDP) avec l'entreprise Ore SA pour le développement de la zone Plein Sud, il avait été indiqué que, pour renforcer le sentiment d'informations et de confiance entre le Conseil communal et le Conseil général, le Conseil communal s'engageait, lors de la constitution de chaque DDP, à consulter les Commissions des bâtiments et d'aménagement du territoire pour un échange participatif et constructif. Sa question est la suivante : Quand est-il prévu de signer le DDP pour la première étape avec l'entreprise Ore SA ?

M. François Julmy, conseiller général, dépose le postulat « Valorisation foncière communale ». Voilà des années que le Conseil communal, la Commission financière, l'ensemble du Législatif, et la population s'inquiètent de l'évolution des finances de la Commune, et les Autorités ne sont pas au bout des investissements, certains pourraient d'ailleurs plutôt s'appeler charges de fonctionnement. La vente des terrains de la zone Prillaz I n'est pas infinie, et mises à part les contributions immobilières encaissées lors de transactions entre tiers, qui restent néanmoins ponctuelles, il ne restera, au moment venu, plus qu'une augmentation des différentes taxes et impôts, pour renflouer les caisses communales. La propriété foncière, bien qu'ayant déjà bien diminué au niveau communal, reste à ce jour une valeur sûre et rentable. L'adoption et la mise en place de DDP est un pas non négligeable pour conserver un rendement et une certaine maîtrise des terrains communaux sur le long terme. L'analyse d'autres options mérite cependant d'être entreprise. Il pense par exemple à la participation de la Commune dans des sociétés immobilières, telle qu'elle l'a faite avec la Société La Rose SA dans le quartier En Piolet pour la construction d'un bâtiment mixte occupé par de l'artisanat, des surfaces administratives et un appartement, le tout validé par le Conseil général lors de sa séance du 12 novembre 2018. Concrètement pour l'exemple de La Rose SA, la Commune a fait un apport en nature à la hauteur de la valeur du terrain, ainsi qu'un prêt à la Société immobilière, dont elle devenue actionnaire à 40%, ce qui a eu pour avantages que :

- La Commune encaisse chaque année plus que si elle encaissait un DDP.
- La Commune reste propriétaire de 40% du terrain par le biais de la Société.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

- La Commune est propriétaire à 40% du bâtiment loué et qui prend de la valeur.
- La Commune a son mot à dire sur les prix de location et sur les différentes affectations et les locataires entrants.
- Pour la construction du bâtiment, la Société non soumise aux marchés publics a pu travailler avec des entreprises locales.
- En cas de nécessité, la Commune peut vendre tout ou partie de ses actions.

Ceci est un exemple d'une meilleure valorisation de la propriété foncière communale et qui reste maîtrisée. D'autres modèles d'affaires existent certainement. Il souhaite donc que, pour tous les terrains en propriété communale et pour lesquels il n'y a encore aucun acte authentique signé, le Conseil communal analyse toutes les options possibles pour augmenter le rendement de ces derniers, et en garder une meilleure maîtrise et ce autant pour la Commune que pour ses utilisateur-trice-s. Certain - e - s diront que ce n'est pas le rôle de la Commune de faire de l'immobilier. Il apporte cependant deux nuances à ce propos. Premièrement, la situation a changé, et contrairement au passé, aujourd'hui les charges liées absorbent près de 80% des entrées financières, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Il faut donc trouver des solutions complémentaires plutôt que de simplement prendre dans le porte-monnaie du contribuable. Deuxièmement, il n'est en effet pas du rôle de la Commune de faire de la promotion pure ou de la spéculation, mais il est du rôle de la Commune de garder et de valoriser au mieux son patrimoine, tout en gardant sa maîtrise, et ce sur le long terme. Ce postulat pourrait faire exception aux parcelles de Prillaz II attribuées à des familles tel que l'a indiqué le syndic lors des communications en début de cette séance.

M. Axel Catillaz, président, donne la parole tout d'abord à M^{me} Schwarzentrub pour apporter une réponse concernant l'implication de la Commission des bâtiments au sujet de l'Espace Quarteron, plus particulièrement l'étude de la convention avant signature ainsi que la consultation des plans. M. Chassot, syndic, prend la parole, M. Catillaz est surpris de cet état de fait.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy que le Conseil communal a vu qu'il y avait une certaine incompréhension entre la Commission des bâtiments et le Conseil communal. Il n'a jamais été question de signer cette convention avant qu'elle soit vue : elle est toujours en écriture, toujours en pourparlers entre l'Espace Quarteron 2 et la Commune. Une convocation a été adressée à la Commission des bâtiments pour le 24 mars, on aura tout loisir d'en discuter à ce moment-là, également des autres points. Il n'a jamais été pour but d'écarter la Commission dans ce dossier. Aujourd'hui les plans tels qu'ils ont été montrés au moment de l'acceptation du message sont restés tels quels. Il n'y a eu aucune variante dessinée de la part des porteurs du projet puisqu'on leur a dit : convention et après on commence à travailler. C'était le mot d'ordre au dernier Conseil général. Convention signée, on recommence à travailler. Aujourd'hui, c'est la convention qui est en travail et la suite va continuer avec la Commission des bâtiments.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy concernant Plein Sud, qu'il doit avouer qu'un DDP a été signé ; c'est le DDP qui concerne le projet Gutknecht. Le DDP reprend exactement les surfaces de la parcelle concernée avec le bâtiment qui a été mis à l'enquête et dont le permis devait tomber à Noël, selon l'actualité, devait tomber au début de l'année, devait tomber en février et devrait tomber d'un jour à l'autre. Donc du coup, comme l'idée était de débiter les travaux en



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

septembre passé, ce DDP a été signé il y a quelques semaines. Une erreur a été commise par le Conseil communal, il s'en aperçoit maintenant. Cela sera discuté avec les deux commissions qui voulaient le voir. Cela ne va pas poser de problème, à son avis, car ce DDP est complètement dans la ligne de la délégation de compétence octroyée au Conseil communal. Les parcelles n'ont pas été trafiquées puisque la parcelle est identique sur la parcelle foncière actuelle.

M. François Julmy, au nom de la Commission des bâtiments, rebondit quand même sur l'aspect de la convention avec l'Espace Quarteron. On sait qu'il y a une urgence, ce sont des gens motivés, on leur a fait confiance pour le cautionnement. On peut attendre, encore 6 mois avant de signer cette convention - quelque part ce n'est pas grave - mais il faut avancer sur le projet en parallèle, rien n'empêche cela. Ils ont la confirmation que ce projet a été validé à l'unanimité par le Conseil général. Il n'est pas le moment de traîner. La convention ne définit pas qu'on doit la signer puis qu'après on continue le projet. La convention définit qu'elle doit être signée avant la mise à l'enquête. Donc la mise à l'enquête c'est un projet totalement ficelé. Par exemple la norme VSS n'est pas du tout respectée dans leur projet, le parking n'est pas planifié : c'est du travail qu'il faut demander aux différents services de l'État, il faut demander au Service de l'énergie des études : il n'y a pas besoin d'attendre la signature de la convention pour avancer. Ces gens sont hyper motivés. **M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève que tout cela sera discuté le 24 mars. **M. Julmy** confirme cela mais avait besoin de réagir ce soir parce que l'un ne dépend pas de l'autre.

Concernant la zone Plein Sud, **M. François Julmy**, conseiller général, souligne que c'était les arguments du Conseil communal lors de la présentation du dossier à savoir que les Commissions d'aménagement et des bâtiments se positionneraient ou auraient lecture du DDP. Il faut que le Conseil communal travaille dans son coin s'il ne respecte pas ce qui est dit. **M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, accepte la remarque. Effectivement, le Conseil communal a commis une erreur. **M. François Julmy** souligne que c'est important, c'est un projet qui est échelonné, les gens ont peur. **M. Eric Chassot** rappelle que sur cette parcelle, qui est une parcelle finie, a eu lieu une mise à l'enquête qui n'a fait l'objet d'aucune opposition. On voit la configuration du bâtiment. Le DDP a été signé en fonction de la mise à l'enquête qui est figée. **M. François Julmy** relève que le DDP, ce sont des conditions entre 70 et 90 ans, révisible 20 ans avant l'échéance. Il connaît un peu les DDP, ce sont des conditions qui doivent être(il ne termine pas sa phrase). **M. Eric Chassot** abonde et comprend l'intervention. **M. François Julmy** souligne qu'ils se comprennent. **M. Eric Chassot** confirme qu'ils se sont compris. Le Conseil communal a commis une erreur, il accepte. Le Conseil communal essaiera de ne plus en faire mais il en fait de temps en temps. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui n'en font pas.

M. Axel Catillaz, président, relève concernant la troisième intervention de M. Julmy qu'il s'agit d'un postulat. Conformément à l'art. 56 du règlement du Conseil général, un postulat peut être formulé par oral. L'annonce du dépôt est faite dans les divers et le développement des arguments est renvoyé à la séance suivante. Par conséquent, conformément à l'art. 57 du règlement du Conseil général, al. 1, la proposition ou le postulat est transmis au Bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le Bureau peut demander à ce propos l'avis du Conseil communal. Donc, ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau.



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, désire faire quelques remarques au sujet de ce postulat. Il faut savoir que, dans toutes les discussions du Conseil communal, que ce soit pour tous les projets immobiliers - c'est le syndic qui porte les projets immobiliers sur la Commune - systématiquement quand on a un partenariat public-privé, on cherche le partenariat, donc on discute la solution. Cela s'appelle bien partenariat pour ceci et effectivement on a différentes formes d'organisation. La copropriété a été largement discutée ici, c'est le dossier qui a été réalisé sur Piolet : effectivement, on est copropriétaire pour 40%. Si on se souvient, le débat était que la Commune perd la maîtrise du terrain parce qu'on est plus propriétaire qu'à 40%. Dans le DDP, on reste propriétaire à vie du terrain. On a décidé sur Plein sud, à cause des pollutions, d'imposer le DDP à tout le monde. On a discuté en Conseil communal de savoir si c'était utile de mettre du DDP sur Prillaz II parce que ce n'est pas impossible : on peut faire du DDP sur de la villa. Le Conseil communal a renoncé à cette solution car ce n'est pas encore dans les mœurs mais cela reste possible. Sur l'îlot 3-4, aujourd'hui, le Conseil communal a discuté avec cinq développeurs et les cinq développeurs ont amené des différentes approches sur le partenariat. Le Conseil communal est en permanence en discussion. A partir du moment où on ouvre la volonté de travailler en partenariat public-privé, alors on écoute les arguments du partenaire futur et on essaie de s'adapter en fonction des différentes positions. M. Chassot veut bien : on fera un postulat et on le traitera mais le Conseil communal est déjà en train de travailler toutes les options partout. Et pour les taxes, il faut savoir que les taxes, elles sont équivalentes aux charges. On ne peut pas prendre le produit des taxes pour faire tourner la Commune. Il faut s'en rappeler souvent.

M. Matthias Hirschi, conseiller général, intervient pour les lumières. Il a déjà parlé une fois de ce sujet. Un investissement a été voté, sauf erreur, 1,9 mio pour ces luminaires. L'éclairage est éteint de minuit à 5h du matin environ, pour gagner env. CHF 30'000.00 et surtout ils sont éteints environ 40%. Lors de la dernière intervention, M. Chassot, syndic, avait dit qu'on pouvait faire plus ou moins n'importe quoi avec ces luminaires. Il se pose la question quand même sur la sécurité des jeunes, surtout à l'approche de l'été où il y a de plus en plus de noctambules qui vont rentrer tard la nuit ; les parents vont chercher des enfants : on ne voit pas des fois les jeunes. Ne serait-il pas plus malin de laisser cette lumière à 30 voire 40 %, mais tout le temps ? Cela voudrait dire que finalement au niveau économie et écologie, on serait à la même, on serait peut-être même gagnant.

M^{me} Yasmina Glauser, au nom du Parti Les Vert.e.s d'Estavayer, tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil général pour les échanges constructifs et respectueux qui ont eu cours lors de cette législature. La première pour eux d'ailleurs. Ils remercient également tout le personnel communal pour leur travail et leur engagement pour la Commune. Ils ont eu un immense plaisir à siéger dans les différentes commissions, au Conseil général, au Conseil communal. Ils ont tenté d'insuffler leurs valeurs vertes que sont le bien commun, la défense de l'environnement ainsi que la solidarité. Un immense merci à tous et toutes.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Hirschi qu'effectivement des économies de CHF 30'000.00 en tous cas ont été réalisées. C'est vrai que depuis l'installation du nouveau système d'éclairage public avec extinction de minuit à 5h du matin, la consommation électrique a été divisée par deux. Elle a des chiffres. La consommation est passée de 489'000 kWh en 2019 à 129'000 kWh en 2024 et bien entendu que les coûts associés ont aussi été divisés par deux. Cette



DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00

Commune d'Estavayer

nouvelle installation finalement on peut prendre un certain recul aujourd'hui puisque ça fait 2 ans qu'elle est en place. Elle en a encore parlé ce jour avec son chef de Service puisqu'ils sont en train d'organiser une séance avant la fin de cette législature, une séance débrief pour essayer de faire le point sur cette nouvelle installation, sur les réglages qui sont possibles. Bien entendu que ce sont des réglages dynamiques, ce sont des réglages que l'on peut modifier selon le secteur, selon les demandes. Après on doit être prudent parce que si on commence à faire des modifications au coup par coup, on perd un peu la stratégie communale qui est aussi celle de la loi qui demande une extinction de minuit à 5h du matin d'ici 2028. Elle a entendu la remarque de ce soir, le Conseil communal également. Ils vont en débattre de toute façon avant la fin de cette législature et puis on va trouver la meilleure des solutions pour répondre au mieux à l'attente des jeunes et des moins jeunes aussi. On va essayer de penser à tout le monde.

Plus aucune intervention n'étant faite au sein du Conseil général, **M. Axel Catillaz**, président, donne la parole à M. Eric Chassot syndic, pour quelques mots en guise de conclusion.

M. Eric Chassot, syndic, prend la parole en ces termes « Nous avons assisté pour la dernière fois sous cette législature et avec cette assistance à une séance ordinaire du Conseil général. Nous avons traversé ensemble des moments de turbulences et nous devons aussi valoriser et nous rappeler tous les échanges constructifs, les décisions courageuses et les projets que nous avons réalisés. Le Conseil communal, que je représente, tient à vous remercier pour ces 5 années de gouvernance. Merci à toutes et tous. Bonne continuation à celles et ceux qui abandonnent et bonne chance à tou-te-s les candidat-e-s pour la prochaine législature ».

M. Axel Catillaz, président, avant de clôturer cette dernière séance, prend la parole en ces termes : « Permettez-moi de prendre une dernière fois la parole devant vous. Je n'ai pas préparé de texte précis, mais je pense avoir tout de même quelque chose à vous transmettre afin de clôturer en bonne et due forme la législature 2021-2026. Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements, des remerciements qui vont premièrement au Conseil communal pour le travail effectué durant la législature 2021-2026. Pour avoir également eu plusieurs discussions bilatérales avec Monsieur le Syndic, j'ai pu me rendre compte de la charge que représente la fonction de conseiller communal, des difficultés qu'il y a à maîtriser tous les dossiers, à maîtriser le cadre légal, à maîtriser les autres parties prenantes qui souhaitent également développer la Commune d'Estavayer de la meilleure façon qu'il soit. Et bien évidemment, le jeu politique et le système de milice qui veut que ce n'est pas une seule personne qui chapeaute tout, mais que c'est un collège composé de neuf membres. Je tiens à remercier particulièrement Monsieur le Syndic pour les entretiens bilatéraux que nous avons eus tous les 2 mois. Un grand merci Eric pour ta transparence, pour toutes les informations que tu m'as transmises. Ça m'a permis de m'assurer du bon fonctionnement de l'Administration et d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le ménage communal. Mes remerciements vont également à vous, chers collègues du Conseil général. Durant mon année de présidence, j'ai eu l'occasion de me rendre dans les diverses commissions en visite, de m'intéresser aux différents dossiers et puis de voir également le travail que vous avez accompli. Je suis toujours impressionné par votre engagement, et également par, pas uniquement l'engagement on va dire présentiel, mais également par votre engagement en termes

**DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00**

Commune d'Estavayer

d'idées, en termes de visions. J'ai encore assisté à une séance de la Commission d'aménagement du territoire la semaine passée, fort intéressante et j'ai pu me rendre compte que le travail se fait vraiment en commissions. C'est là que les idées émergent et je tiens à vous remercier profondément pour ces heures que vous avez consacrées à la Commune d'Estavayer. En tant que président, j'ai également pu assister, comme ce soir, à différents échanges entre le Conseil général et le Conseil communal qui ont toujours été courtois aussi durant cette législature. Cependant, je dois malheureusement constater, vous en avez eu le cœur net ce soir, que le Conseil communal travaille parfois en silo et qu'on a l'impression qu'ils n'apprennent pas de leurs erreurs. Je suis désolé, moi j'aurais aimé avoir une réponse de M^{me} Schwarzentrub ce soir, ma foi on ne l'aura pas. Mais personnellement, j'ose espérer que pour les personnes qui siégeront au Conseil communal à la prochaine législature, que ces avis qui émergent durant les séances de commissions de membres du Conseil général soient pris en compte et qu'un meilleur suivi des dossiers soit mis en place. C'est-à-dire une procédure où on revient vers les commissions, que les interventions durant le Conseil général et plus particulièrement durant les divers soient protocolées et les réponses précises parviennent aux commissions ou au Conseil général dans son ensemble si nécessaire lors de prochaines séances.

Je tiens à remercier également particulièrement les représentant-e-s de la presse qui assistent à nos séances et qui sont également indispensables afin de pouvoir effectuer un lien entre la population et les Autorités de notre Commune. Même si parfois il n'est pas très agréable de lire des articles qui traitent des dysfonctionnements au sein des Autorités communales, ce travail est nécessaire afin de garantir une information totale de la population. Je crois que c'est normal si ces articles peuvent parfois nous blesser, nous, habitant-e-s de la Commune qui aimons tant notre Commune et qui souhaitons bien évidemment le meilleur pour celle-ci.

Durant mon année de présidence, j'ai eu l'occasion de me rendre à plusieurs reprises dans les bâtiments de l'Administration communale, de côtoyer différent-e-s employé-e-s et j'ai aussi pu me rendre compte de l'investissement de ces personnes. Souvent on entend des connotations sur les fonctionnaires, on pense que ces fonctionnaires travaillent moins que les gens actifs dans le secteur privé, etc etc. Alors peut-être qu'il n'y a jamais de fumée sans feu. Mais je peux vous assurer que les personnes avec qui j'ai eu contact ne sont pas faites de cette trempe-là. Ce sont des personnes qui s'investissent. Ce sont des personnes qui, lorsque le haut de la pyramide était chahuté par la tempête, ces personnes-là ont tenu la baraque. Ces personnes-là ont fait en sorte que lorsque vous ouvriez votre robinet, de l'eau propre coulait. Ces personnes-là ont fait en sorte que vos ordures ménagères soient évacuées, que les routes soient déneigées, que les ronds-points soient toujours si magnifiques. Et ces personnes-là ont également fait en sorte que vous receviez des factures pour payer vos acomptes d'impôts. Donc un tout grand merci à l'ensemble du personnel communal et également plus particulièrement à la secrétaire du Conseil général, M^{me} Anne-Claude Christan, qui, avec sa grande expérience, avait quand même toujours un œil sur moi pour demander si j'avais pensé à tout, qui relisait également mon canevas. Anne-Claude, un tout grand merci et en guise de remerciement, j'ai un petit cadeau pour toi. Applaudissements.

Voilà, et pour terminer, je souhaite, vous adresser le meilleur pour la suite, c'est-à-dire le meilleur pour les élections, pour les personnes qui sont prêtes à remplir pour un nouveau mandat et qui ont encore de la motivation, de l'énergie, des idées pour faire avancer notre Commune. Et ce soir, on a eu quelques interventions également où il était sujet de personnes qui allaient nous quitter après un long engagement pour notre Commune.

**DATE : 25 FEVRIER 2026 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Je pense plus particulièrement à deux conseillers communaux : M. Aegerter ici présent ainsi que M. Ménétrey malheureusement excusé pour des raisons familiales ce soir. Je tiens à vous adresser mes sincères remerciements pour votre engagement durant de nombreuses années pour le bien de notre Commune. Applaudissements.

A l'approche des élections et surtout dû à l'abandon des cercles électoraux j'avais pris la liberté de contacter les conseillers généraux des villages à la fin de l'année 2024 pour un peu sentir le pouls et voir qui était prêt-e à se présenter pour un nouveau mandat et également au sein du Conseil général. On a quand même une bonne partie des personnes qui ont pris la décision de ne pas se représenter. Donc à toutes ces personnes, je tiens à vous remercier pour votre engagement et je vous souhaite le meilleur pour la suite. Je sais très bien que vous n'allez pas rester assis sur votre canapé à rien faire. Vous êtes des personnes investies au sein des différentes sociétés locales, au sein de votre localité pour les représentantes et représentants des villages. Donc à vous toutes et tous, bon vent. Et puis je crois qu'après ces belles paroles, il est venu le temps de clôturer cette dernière séance du Conseil général de la législature 2021-2026. Sachez que pour moi, c'était un réel plaisir d'officier en tant que président. M^{me} Duc l'a dit, oui, c'était la deuxième fois. Alors la deuxième fois, c'est comment ? Ça fait moins peur. Ça apporte beaucoup de plaisir, beaucoup de plaisir à cause des échanges avec vous, les Autorités, à cause des échanges avec la population. Que représente une présidence du Conseil général ? Outre les séances plénières auxquelles vous me rencontrez, c'est 60h de séances de commissions, c'est 22 représentations pour l'année 2025. Et puis ce n'est pas fini étant donné que je suis encore en poste jusqu'au 25 avril de cette année. Mais je n'avais pas l'impression d'être autant engagé et c'était un réel plaisir pour moi d'effectuer ce job. Je souhaite d'ores et déjà le meilleur à mon successeur ou ma successeuse ».

M. Axel Catillaz, président, communique, pour les personnes qui siégeront lors de la prochaine législature que la cérémonie d'assermentation aura lieu le 25 avril et la séance constitutive du Conseil général le 5 mai 2026. Il demande aux intervenant-e-s de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance et souhaite à toutes et tous une excellente suite de soirée et le meilleur pour la suite. Afin de partager un moment de convivialité, un apéritif sera servi dans le hall à l'issue de cette séance.

Applaudissements nourris et standing ovation pour M. Catillaz.

Il lève la séance à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Axel Catillaz
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Administrateur communal